

No. d'homologation LPA / ACIA : S.O.

Fiche signalétique

Code(s) de produit : 2505061

Section I – Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit

Melange pour contentants et potagers surelevés

Nom du fabricant

Premier Tech Home & Garden Inc.

Numéro de téléphone d'urgence :

1-800-268-2806, option 1

Adresse

1 Avenue Premier

Numéro de téléphone pour renseignements :

1-800-268-2806

Riviere-Du-Loup, QC, G5R6C1

Préparé par :

Service technique

Section II – Identification des dangers

| Voie(s) de pénétration | Inhalation | Peau | Ingestion | Yeux |
|------------------------|------------|-----------------------|-----------|----------|
| : | Possible | Blessures ouvertes | S.O. | Possible |

Cancérogénicité :

Une exposition à long terme (10-15 ans) à la poussière de quartz concentrée présente dans des ingrédients de mélanges de croissance comme la perlite, le gypse et le sable peut représenter un risque important de cancer du poumon (silicose). Toutefois, une telle exposition est improbable dans des conditions d'utilisation normales.

Signes et symptômes d'une exposition :

L'inhalation pendant de longues périodes de grandes quantités de poussière nuisible peut surcharger le mécanisme de clairance pulmonaire, irriter la membrane muqueuse et rendre les poumons plus vulnérables aux maladies respiratoires.

Section III – Composition, renseignements et ingrédients

| Ingrédients | # CAS | % Poids |
|-------------|-------|---------|
|-------------|-------|---------|

B. Non dangereux

| | | |
|-----------------|-----|-------|
| Tourbe | --- | 50-55 |
| Humus de tourbe | --- | 35-40 |
| fumier composté | --- | 5-10 |
| coir | --- | 1-3 |

Limites d'exposition à la poussière de tourbe

| OSHA PEL | | ACGIH TLV | |
|----------------------|----------------------|------------------------|----------------------|
| Poussière respirable | 5 mg/m ³ | Particules respirables | 3 mg/m ³ |
| Poussière totale | 15 mg/m ³ | Particules inhalables | 10 mg/m ³ |

Section IV – Mesures en cas d'urgence et premiers soins

Inhalation : Si inhalé, donner de l'air frais.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux avec de l'eau.

Contact avec la peau : Garder les blessures ouvertes couvertes et propres tel que recommandé par les bons programmes d'hygiène

| Section V – Mesures en cas d'incendie | | | |
|--|---|-----------|-----------|
| Point d'éclair (méthode utilisée) : S.O. | Limites d'inflammabilité : S.O. | LIE : --- | LSE : --- |
| Matériel d'extinction : eau | Risque d'incendie ou d'explosion inhabituel : aucun | | |
| Procédures spéciales : Aucunes. | | | |

| Section VI – Mesures en cas de rejet accidentel |
|---|
| Procédure à suivre en cas de fuite ou de déversement : Utiliser une méthode de nettoyage qui ne produira pas de nuage de poussière. Éviter de respirer la poussière. S'assurer que la ventilation est adéquate et/ou utiliser un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH ou la MSHA pour la poussière nuisible de ce type. |

| Section VII – Manipulation et entreposage |
|--|
| Manipulation : Éviter de produire une quantité excessive de poussière lors de la manipulation. Éviter de respirer la poussière. S'assurer que la ventilation est adéquate et/ou utiliser un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH ou la MSHA pour la poussière nuisible de ce type. |
| Entreposage : Aucunes exigences particulières. |

| Section VIII – Contrôle d'exposition et protection individuelle |
|---|
| Protection respiratoire (spécifier le type) : Si de la poussière est produite, utiliser un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH ou la MSHA pour la poussière nuisible de ce type. |
| Ventilation : Un système d'aspiration localisé est recommandé si une quantité excessive de poussière est produite. |
| Gants de protection : Non requis normalement mais recommandés dans le cas de blessures ouvertes non adéquatement protégées. |
| Protection des yeux : Des lunettes de protection devraient être portées lorsque les niveaux de poussière sont assez élevés pour causer une irritation. |
| Vêtements et équipements de protection : Vêtements de travail normaux. |
| Pratiques de travail/hygiéniques : Appareil respiratoire approuvé par le NIOSH ou la MSHA, protection des yeux et ventilation lorsqu'une quantité excessive de poussière est produite. Les blessures ouvertes doivent être gardées propres et être protégées de façon adéquate. |

| Section IX – Propriétés physiques et chimiques | | | |
|--|------------------------------|--|------|
| État physique : | Solide (granulaire) | pH | ND |
| Point d'ébullition | S.O. | Gravité spécifique (H ₂ O = 1) | ND |
| Pression de vapeur (mm Hg) | S.O. | Point de fusion | S.O. |
| Densité de vapeur (AIR = 1) | S.O. | Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) | S.O. |
| Solubilité dans l'eau | S.O. | | |
| Apparence et odeur | Brun à noir, odeur de terre. | | |

| Section X – Stabilité et réactivité | |
|--|--|
| Stabilité : Stable | Conditions à éviter : aucunes connues |
| Incompatibilité (matières à éviter) : aucunes connues | |
| Décomposition ou sous-produits dangereux : aucuns | |
| Polymérisation dangereuse : ne se produira pas | |

Melange pour contentants et potagers surelevés

Section XI – Renseignements toxicologiques

Toxicité aigüe

Effets sur les yeux : Le contact avec les yeux peut causer une irritation

Effets sur la peau : Peut causer une irritation de la peau chez les gens sensibles

Toxicité chronique

Effets cancérogènes :

NTP

aucuns

CIRC

aucuns

OSHA

aucuns

Ingestion : Aucuns dommages à la santé connus ou prévus dans des conditions d'utilisation normales

Inhalation : Aucuns dommages à la santé connus ou prévus dans des conditions d'utilisation normales

Section XII – Renseignements écologiques

Effets écotoxiques : aucuns connus.

Persistance et dégradabilité : intrinsèquement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation : S.O.

Mobilité : Le produit est insoluble et coule dans l'eau.

Toxicité aquatique : Peut être bénéfique pour les végétaux.

Section XIII – Renseignements sur l'élimination

Élimination : Les déchets de ce produit ne sont pas considérés comme dangereux. Éliminer selon les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Classification déchets dangereux : S.O.

Section XIV – Renseignements sur le transport

Classification TMD : Non réglementé

Classification DOT : Transport terrestre/aérien – ALENA : Non réglementé

Transport maritime/aérien – International : Non réglementé

Section XV – Renseignements réglementaires

SIMDUT : S.O.

Autres règlements : LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE) : Tous les ingrédients contenus dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances et peuvent être utilisés en vertu des dispositions de la LCPE.

Section XVI – Autres renseignements

Date d'émission originale : 1^{er} septembre 2018

Date de révision :

Renseignements supplémentaires : Les renseignements ci-dessus sont exacts et fiables au meilleur de notre connaissance, en date du présent document. Toutefois, ces renseignements ne doivent pas être interprétés comme représentant une garantie quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Aucune garantie de quelque nature que ce soit n'est donnée ou sous-entendue et PREMIER TECH HOME & GARDEN ne sera responsable d'aucun dommage, perte, blessure ou dommage indirect pouvant découler de l'utilisation ou de la confiance accordée à l'un ou l'autre des renseignements contenus dans le présent document. Les utilisateurs doivent faire leurs propres recherches quant à la pertinence des renseignements pour utilisation spécifique. Pour de plus amples détails : www.premiertechhomeandgarden.com.
